

Avis public d'entrée en vigueur



Canada
Province de Québec

Avis public est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil de la MRC des Chenaux a adopté, le 15 octobre 2008, le règlement numéro 2008-10-58 intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif à l'abattage d'arbres et à la protection du couvert forestier ».

L'avis d'adoption de ce règlement a été publié le 23 octobre 2008 en la manière prévue et n'a été suivi d'aucune demande présentée dans les délais prescrits à la Commission municipale du Québec en vertu de l'article 79.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1). Par conséquent, en conformité avec l'article 79.16 de ladite loi, le règlement 2008-10-58 est entré en vigueur en date du 23 novembre 2008.

Ce règlement peut être consulté par tout intéressé au bureau de la MRC des Chenaux (630, rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes) ou au bureau des municipalités ci-après :

Saint-Luc-de-Vincennes
Champlain

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, 23^{ème} jour du mois de décembre deux mille huit (23 décembre 2008).



Pierre St-Onge
secrétaire-trésorier
MRC des Chenaux

630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0
Téléphone : (819) 295-5115 - Sans frais : 1 866 295-5115
Télécopieur : (819) 295-5117